



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE**  
**DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS**

**Objet : Délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Jonathan DUEZ, 7ème Adjoint au Maire**

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection en date du 21 mars 2026 de Monsieur Jonathan DUEZ aux fonctions de 7ème Adjoint au Maire,

Considérant que pour la bonne organisation des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de déléguer certaines fonctions à des adjoints au Maire.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Il est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à **Monsieur Jonathan DUEZ, Septième Adjoint**, les fonctions suivantes :

- La Jeunesse
  - Politique de loisirs des jeunes et des activités extrascolaires
  - Le Centre d'Animation Jeunesse
- Le Sport
  - Occupation et entretien des espaces sportifs
  - Développement des activités physique et sportive pour tous
  - Promotion de sport santé
- Associations
  - Relation avec les associations
- Vice-Président de la Commission Jeunesse – Sport -Associations
- Représentation à différentes manifestations et réunions

**Article 2 :**

L'intéressé a commencé à exercer ces fonctions déléguées le 21 mars 2026.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérecours accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4:**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Une ampliation sera également transmise :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable public

Fait à Loison-sous-Lens, le 24 mars 2026.



Le Maire,



**Fabrice TREPCZYNSKI**